

ENTRETIEN. À Brest, il aide les gens à faire valoir leurs droits

Délégué au Défenseur des droits à Brest (Finistère) depuis sept ans, Jean-Claude L'Hostis va assurer des permanences au nouveau lieu d'accueil des victimes, rue Victor-Hugo. S'il traite 400 dossiers, par an, il veut en faire plus sur les cas de discriminations.



Le délégué au Défenseur des droits, Jean-Claude L'Hostis (au centre), avec Hervé Perrin et Léa Bouteiller, respectivement coordinateur et juriste, au nouveau lieu d'accueil des victimes, au 16, rue Victor-Hugo à Brest. | OUEST-FRANCE

Entretien avec Jean-Claude L'Hostis, depuis sept ans l'un des cinq délégués au Défenseur des droits dans le Finistère, qui veillent au respect des droits et des libertés. Il va assurer des permanences trois fois par semaine au [nouveau lieu d'accueil des victimes](#), au 16, rue Victor-Hugo à Brest. Il veut en faire plus sur les cas de discriminations.

Quels sont vos principaux domaines d'intervention ?

Nous avons cinq domaines d'intervention ou compétences. La première compétence reste de régler à l'amiable les litiges entre les usagers et les administrations publiques, comme Pôle Emploi, la Caf (Caisse d'allocations familiales), la Cpam (Caisse primaire d'assurance maladie). Notre deuxième est la lutte contre les discriminations : on a remplacé la Halde, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. La troisième, c'est la défense des droits des enfants. Notre quatrième compétence, particulière, c'est la déontologie de la sécurité : on reçoit par exemple des gens qui ont été un peu trop secoués par la police lors d'une manifestation. Mais mes principaux cas viennent plutôt de la Maison d'arrêt où j'ai aussi des permanences. Enfin, mon cinquième domaine d'intervention est la protection des lanceurs d'alerte.

Pourquoi serez-vous particulièrement attentif aux discriminations ?

L'emploi et le logement restent les deux secteurs essentiels de discrimination. À cause de leur origine, de la couleur de leur peau, de leur sexe, de leur âge, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap, les gens peuvent être victimes d'une différence de traitement. Notre référente nationale, la Défenseure des droits Claire Hédon, reçoit 120 000 dossiers par an : 90 % sont des problèmes entre les usagers et le service public. Les discriminations ne représentent que 5 % des dossiers. Ici, je reçois en moyenne 400 dossiers par an mais seulement dix traitent de discriminations. Alors que les cas sont bien plus nombreux, comme l'attestent les très nombreux appels lancés sur [la plateforme anti-discriminations](#). Le fait d'être identifié, d'avoir des permanences dans ce lieu, devrait me permettre d'en faire plus. Dans un lieu similaire, à Nantes, l'une de mes collègues consacre désormais la moitié de son temps à la lutte contre les discriminations.

Avez-vous des exemples de discrimination ?

J'ai pu aider une femme enceinte qui, [pendant son congé maternité, n'avait pas perçu ses primes](#). Un homme noir auquel l'agence d'intérim répondait systématiquement que l'offre emploi venait d'être pourvue. Ou encore ce jeune couple de personnes handicapées, solvables et allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : leur dossier était pourtant refusé par les agences immobilières. Comme c'est bientôt la rentrée scolaire, je vais aussi recevoir des parents dont les enfants handicapés n'ont pas d'éducateurs pour répondre à leurs singularités et à leurs besoins éducatifs particuliers.



Le délégué au Défenseur des droits Jean-Claude L'Hostis propose des permanences les mardis, jeudis et samedis au lieu d'accueil des victimes, 16, rue Victor-Hugo à Brest. | OUEST-FRANCE

Qu'est-ce qu'une discrimination systémique ?

C'est, par exemple, les problèmes liés à la réputation de certains quartiers : vous n'habitez pas à la « bonne adresse », donc votre CV est rejeté. Les Défenseurs des droits se retrouvent très souvent en « bisbille » avec le ministère de l'Intérieur. Pas seulement pour des problématiques de papiers ou d'immigration. Mais aussi à cause des contrôles de police, trop systématiques et pas forcément justifiés, que subissent les jeunes des quartiers. Les Défenseurs des droits souhaiteraient que l'efficacité de ces contrôles d'identité soit évaluée. Les tensions qu'ils provoquent, par contre, sont bien connues.

Quel est votre message au public ?

Qu'il ne faut pas se résigner, ne pas se dire « à quoi bon ? » Quand nous faisons un rappel à la loi à une entreprise, c'est suivi d'effets. Et ça oblige la prise de conscience. Si le parquet n'ouvre pas une information à chaque cas rapporté, la discrimination reste une infraction pénale : en appui de la victime, la Défenseure des droits peut être amenée à présenter ses observations devant les juges des tribunaux. En 2022, elle est ainsi intervenue pour 100 personnes. En France, les 550 délégués au Défenseur des droits traitent plus de 165 000 demandes d'intervention par an. Et 75 % de ces dossiers aboutissent.

Lieu d'accueil des victimes, 16, rue Victor-Hugo à Brest, permanences les mardis, jeudis et samedis.